



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 7290

du 04/09/2019

Formation « Animateur-Relais BEPS » - Croix-Rouge de Belgique.

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 01/09/2019 au 30/06/2020
Documents à renvoyer	non

Information succincte	formation d'animateur-relais BEPS
-----------------------	-----------------------------------

Mots-clés	Croix-Rouge, secourisme, formation, animateur-relais, BEPS
-----------	------------------------------------------------------------

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA) Centres psycho-médico-social
Ens. officiel subventionné	Secondaire spécialisé
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : <ul style="list-style-type: none">Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives) Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : <ul style="list-style-type: none">Les VérificateursLes Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone

Signataire(s)

Madame la Ministre Marie-Martine SCHYNS

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Marion BEECKMANS	Cabinet Ministre	02/801.78.48 marion.beeckmans@gov.cfwb.be
Sarah BELLI	Croix-Rouge de Belgique	02/371.33.27 formations.relais@croix-rouge.be

Organisation de formations d'Animateurs-relais pour le BEPS

Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Depuis 2013, la Croix-Rouge collabore avec le monde de l'enseignement pour former les enseignants aux premiers secours. Cette formation agréée apprend aux enseignants à sauver des vies, mais également à transmettre à leurs élèves la connaissance des gestes qui sauvent.

Pour l'année 2019-2020, la Croix-Rouge donne la possibilité à 100 enseignants du secondaire et du supérieur de suivre cette formation gratuitement. En 6 jours maximum, ils seront à-même de dispenser des cours « BEPS » (Brevet Européen de Premiers Secours) directement à leurs élèves et dans leur établissement scolaire.

Pour toute information, je vous invite à contacter Madame Sarah BELLI, Coordinatrice des formations relais.

Vous pouvez également consulter le site Internet de la Croix-Rouge : <https://enseignement.croix-rouge.be/nos-formations/formation-animateur-relais-beps/>

Je vous invite à diffuser l'information au sein de votre établissement (enseignant(e), éducateurs, etc.).

Je vous remercie pour votre collaboration.

La Ministre de l'Education,

Marie-Martine SCHYNS